RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-149

Modification temporaire de l'emplacement du marché hebdomadaire
En raison de la manifestation sportive « Ultra Raid de la Meije »

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant la tenue de la manifestation sportive « Ultra Raid de la Meije 2025 », programmée sur le parking habituellement utilisé pour le marché hebdomadaire ;
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et le bon déroulement de cet événement ;
Considérant l'impératif de maintenir le marché public tout en respectant les impératifs de la manifestation sportive ;

Arrête :

Art.1 : Le marché hebdomadaire, habituellement installé sur le parking de la salle des fêtes, est déplacé exceptionnellement sur la place Olivier Messiaen, le jeudi 11 septembre 2025, pour des raisons liées à la préparation et au déroulement de la manifestation sportive « Ultra Raid de la Meije 2025 »

Art.2 : Le service technique est chargé de la mise en place d'une signalisation réglementaire.

Art.3 : Le Maire de la Commune de La Grave est chargé de l'application du présent arrêté.

Art.4 : Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave
- Madame la Présidente de l'office du tourisme des Hautes Vallées

Art.5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Grave
Le 10.09.2025

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

MAIRIE DE LA GRAVE 05320

Transmis le : 10.09.2025
Affiché le : 10.09.2025
Retiré de l'affichage le : 12.09.2025